

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

---

INSTAURER DES PEINES PLANCHERS POUR LES CRIMES ET DÉLITS COMMIS CONTRE  
LES MEMBRES DE LA FORCE PUBLIQUE ET LES POMPIERS - (N° 1410)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par  
Mme Barèges, rapporteure

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 36, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Après le mot : « loi », la fin de l'article 711-1 est ainsi rédigée : « n° du visant à instaurer des peines planchers pour les crimes et délits commis contre les membres de la force publique et les pompiers, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement assurant l'application des dispositions de la proposition de loi insérées dans le code pénal en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna.